

PROCÈS-VERBAL

« Le conseil de la municipalité d'Authier-Nord siège en séance extraordinaire, à huis clos, ce 26 mai 2020, à 19h00, exceptionnellement à la salle communautaire ».

Sont présents à cette séance, les conseillères et conseillers suivants : Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Tous, formant quorum, sous la présidence du maire, Alain Gagnon.

Assiste également à la séance, Mme Élise Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leurs présences.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal puissent y participer en étant présents mais en respectant la distance et les procédures d'hygiène recommandées par la santé publique.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Puisatiers.
3. Devis pour la finition extérieure des deux salles.
4. Entretien des chemins pour l'hiver 2020-2021.
5. Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE).
6. Collecte des encombrants.
7. Revenu Québec. Délégation à la directrice générale.
8. Période de questions.
9. Clôture de la séance.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2020-05-01EX

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Puisatiers.

Trois soumissions ont été reçues concernant un creusage de puits pour le bâtiment qui abrite entre autres, les deux salles. Un tableau dans lequel on y retrouve les trois contracteurs ainsi que les matériaux/services offerts pour le creusage d'un puits y sont inscrits. Prendre en considération que le calcul est établi pour un puits d'une profondeur de 100 pieds pour tous les contracteurs.

- Pro-Tech : 12,319.57\$
- Puitbec : 12,388.56\$
- Puits Abitibi : 11,037.60\$

Les conseillers regardent et discutent des produits qui sont en option également.

2020-02-02EX

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Puits Abitibi.

3-Devis pour la finition extérieure des deux salles.

Un devis sera établi par le maire ainsi que la directrice concernant un appel d'offres pour la finition extérieure des deux salles. À la séance de juin, la municipalité ira donc en invitation pour ces travaux.

4-Entretien des chemins pour l'hiver 2020-2021.

Suite à la résiliation du contrat (pour la dernière année) de Proulx & Genesse (maintenant RLD Leclerc) pour l'entretien des chemins d'hiver, le maire s'est entretenu avec deux contracteurs à savoir leur intérêt pour le déneigement pour l'hiver 2020-2021. Un contracteur n'avait pas d'intérêt, et l'autre n'avait pas donné de réponse à ce jour. Toutes les municipalités faisant partie de la Corporation des chemins d'hiver ont jusqu'au 1^{er} juin 2020, date limite pour signifier leurs intentions de rester ou de se retirer de la Corporation. Les conseillers échangent entre autres, sur :

- Le pour et le contre de, soit se retirer, soit de rester pour la dernière année du contrat;
- Il est très difficile de recruter des contracteurs en déneigement. En trouver un avant le début de la saison hivernale pourrait engendrer des coûts plus onéreux que maintenant.
- Y aurait-il des chauffeurs intéressés;
- L'entretien d'un camion
- Les salaires, les heures, temps plein ou temps partiel.

2020-05-03EX

Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire parvenir une lettre recommandée à la Corporation des chemins d'hiver avisant les membres de la Corporation que la municipalité d'Authier-Nord se retire de la Corporation des chemins d'hiver.

Une relance sera faite auprès du contracteur qui n'avait pas donné de réponse à ce jour. Le conseil verra à prendre des informations nécessaires auprès de propriétaires de camion avant de procéder à l'achat d'un camion si aucune autre option n'est possible.

5-Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE).

Depuis la fermeture du pont P-00270, la circulation sur le tronçon du Chemin de la Forêt est plus importante qu'avant. Comme aucune date de confirmation n'a été donnée encore à l'effet de la réparation de ce pont, la municipalité désire rendre le tronçon du Chemin de la Forêt plus convenable et sécuritaire pour tous les utilisateurs de son territoire ainsi que ceux de l'extérieur qui viennent passer du temps à leur chalet ou qui profitent des plans d'eau que l'on retrouve ici. Du concassé avait été ajouté l'année dernière sur cette route. Le maire fait part aux conseillers des travaux qui pourraient être faits sur cette route et qui font partie des dépenses admissibles à la subvention PPA-CE. La demande d'aide doit être acheminée avant le 28 mai 2020.

Résolution

2020-05-04EX

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière de 30,000\$ relative à des travaux qui seront exécutés dans le Chemin de

la Forêt et ce, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration pour l'exercice financier 2020.

6-Collecte des encombrants.

Les conseillers discutent de la nécessité de tenir une journée pour la collecte des encombrants. Compte tenu de la COVID-19, certaines restrictions sont mises en place pour la collecte. On demande de mettre plus de conteneurs et ceux-ci doivent être surveillés en tout temps afin d'éviter que des matières non acceptées y soient déposées.

2020-05-05EX

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'inclure un communiqué dans le journal « Le Pont » à savoir l'intérêt des contribuables face à une collecte d'appareils ménagers seulement. La municipalité verra par la suite si elle donne suite selon l'intérêt reçu à cet effet.

7-Revenu Québec. Délégation à la directrice générale.

Une résolution autorisant madame Élise Gagnon, directrice générale, est demandée par Revenu Québec – ClicSÉQur, afin de lui permettre d'accéder aux fichiers et/ou documents de la municipalité.

Autorisation d'un représentant pour la municipalité

2020-05-06EX

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que madame Élise Gagnon, directrice générale, soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

8-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

9-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Steve Bruneau lève la séance. Il est 20h36.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.